



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Désignation des Relais défense en établissement (RDE) – année 2023-2024

Instruction du 12 octobre 2023 relative à la désignation des Relais défense en établissement (RDE) pour l'année scolaire 2023-2024

**Rectorat de l'académie de Créteil
Inspection pédagogique régionale
Trinôme académique**

Affaire suivie par : Alice Marsol

Tél : 01 57 02 68 48

Mél : alice.marsol@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspectrices et inspecteur d'académie, directrices et directeur académiques des services de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.

Références :

- *Protocole interministériel du 20 mai 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale*
-

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Depuis la loi du 28 octobre 1997, qui suspend le service national, et les protocoles successifs qui définissent les orientations du partenariat Défense-Education nationale (notamment le protocole interministériel du 20 mai 2016), l'École a reçu la responsabilité de renforcer le lien Armée-Nation, particulièrement par la déclinaison du lien Armée-Jeunesse.

Dans chaque académie, le Trinôme a pour mission de piloter et de développer l'éducation à la défense. Le Trinôme académique est composé d'un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, délégué académique à l'éducation à la défense représentant la rectrice, du délégué militaire départemental représentant l'autorité militaire territoriale, et du correspondant de l'association régionale de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Le Trinôme assure le suivi des projets en lien avec la défense (partenariats : Classes de Défense et de Sécurité Globale (CDSG), Cadets...) et propose des actions, des projets et des formations aux équipes pédagogiques, en lien avec des associations (ONACvG, Souvenir français...) et des institutions (ECPAD, musées des Armée, CIRFA...).

L'éducation à la défense vise à offrir aux élèves les moyens de comprendre les enjeux de défense et de sécurité. Il contribue à la formation de citoyens informés et engagés. L'enseignement de défense est présent dans les programmes du collège et du lycée, notamment ceux d'histoire-géographie et d'EMC par le biais des [« entrées défense » des programmes](#). Néanmoins, il peut concerner toutes les disciplines et s'intègre dans les parcours éducatifs (Avenir, de santé, d'éducation artistique et culturelle, citoyen). L'enseignement de défense sensibilise professeurs et élèves au devoir de défense comme à

l'esprit de défense. Il s'incarne en classe dans un enseignement vivant et dans des projets collectifs au sein de l'établissement.

Les **relais défense en établissement (RDE)** jouent un rôle essentiel dans la promotion des thèmes relatifs aux questions de défense et de sécurité ainsi que dans la mise en cohérence des initiatives de tous les acteurs de la communauté éducative. Il communique à la communauté éducative les informations autour des questions de défense et de sécurité, promeut et organise les actions développant l'esprit de défense, met en lien les équipes pédagogiques avec les acteurs du Trinôme. Il revient au Trinôme académique de piloter leur action, en contribuant à leur formation continue, et de les aider à trouver les moyens nécessaires à leurs actions au profit des élèves. Outre les temps de formation et d'information auquel chaque RDE pourrait participer au cours de l'année à l'invitation du Trinôme académique, le RDE est également amené à relayer différents projets impulsés par le ministère des Armées et la DGESCO, au profit des élèves.

À cette fin, il est demandé de désigner un Relais défense en établissement pour chaque établissement dans lequel il en manquerait, qu'il soit chef d'établissement, professeur, conseiller principal d'éducation ou psychologue de l'éducation nationale.

Vous êtes invité à compléter un formulaire afin de communiquer les coordonnées et le cas échéant, le changement de Relais défense en établissement RDE et les éventuelles actions mises en œuvre à Mme Alice Marsol, l'inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale déléguée académique à l'éducation à la défense chargée de me représenter au sein du Trinôme académique. Vous accéderez au formulaire en cliquant sur le lien suivant : <https://framaforms.org/relais-defense-en-etablissement-2023-24-1663528328>

Je vous remercie de votre contribution à la promotion de l'esprit de défense et à la formation civique de nos élèves.

La déléguée académique à l'éducation à la défense et au trinôme académique

Alice Marsol